

Brèves de Normandie N°53 (Avril 2006)

SPECIALES : REUNIFICATION ADMINISTRATIVE de la NORMANDIE.

Article paru sur <http://www.maire-info.com/article.asp?param=6734&PARAM2=PLUS>
Site Internet "Maire Info" Le quotidien d'informations en ligne destiné aux élus locaux.

6 Mars 2006

Les présidents des régions normandes se posent en «maîtres du temps» d'une réunification.

La coopération entre les deux régions normandes, Haute et Basse-Normandie, devrait se renforcer dans le cadre de la préparation du prochain contrat de plan avec l'Etat, et prendre la forme d'une «Entente interrégionale ».

A l'issue de leur réunion de travail trimestrielle tenue la semaine dernière à Rouen, les présidents des conseils régionaux, Alain Le Vern et Philippe Duron, ont voulu montrer qu'ils étaient l'un et l'autre maîtres du temps alors qu'autour d'eux, ce serait l'affolement.

Le calendrier décrit ce mercredi à Rouen est touffu : projet aéroportuaire commun qui sera dévoilé le 15 mars à Deauville en présence du maire UDF de la ville, Philippe Augier, coopération maritime et portuaire interrégionale le 23 mars au Havre, intervention de M. Le Vern à Caen devant le conseil régional de Basse-Normandie le 4 avril, puis de M. Duron à Rouen devant l'assemblée régionale de Haute-Normandie. Enfin, le 21 juin, les deux régions créeront une Entente interrégionale, «outil juridique» prévu par la loi de février 1992 qui prévoit que ses membres lui délèguent des compétences.

Pressés d'agir par une partie de la droite et par les partisans d'une unification administrative de la Normandie, les deux présidents entendent lier la question purement politique à l'élaboration de projets communs.

La présence à leurs côtés des présidents des conseils économiques et sociaux des deux régions, Nicolas Plantrou pour la Haute-Normandie et Maurice Droulin, pour la Basse-Normandie, rappelait qu'ils sont bien les «patrons».

MM. Le Vern et Duron ont défendu les rapports réalisés par les deux CESR, décriés par les partisans de la Grande Normandie pour leur tiédeur, qui faisaient un bilan des coopérations existantes pour l'un et faisaient une comparaison entre une coopération et une fusion pour l'autre.

«C'est un travail qui montre que rien est simple et qu'on ne pouvait pas donner une réponse rapide, observe Philippe Duron. Il y a une mise en perspective des points durs. Nous ne sommes plus dans l'identification des problèmes mais dans la mesure plus fine des questions.»

Ce rapport a besoin de «compléments» a indiqué M. Le Vern. Un travail «d'expertise sur un cahier des charges» va donc être lancé à la fin du printemps sur 4 sujets : la question financière (recettes, fiscalité), l'organisation (compétences, fonctionnement), le choix de la capitale régionale et la question économique notamment des filières.

Cet approfondissement est qualifié « d'indispensable « avant un référendum qui aura bien lieu. «Nous en avons pris l'engagement. Mais nous voulons un référendum renseigné», a prévenu Alain Le Vern.

Le calendrier des deux présidents ne va pas jusqu'à cette échéance. Car il faudra encore consulter les 5 départements de Normandie et les principales villes.

In fine, «c'est l'Etat qui aura la clé. Il ne sera pas muet. Il peut donner son aval ou mettre en stand-by», envisage M.Duron.

POURQUOI faire simple lorsque l'on peut faire compliqué ?

POURQUOI faire économique lorsque l'on peut faire coûteux ?

POURQUOI privilégier l'intérêt collectif lorsque l'on peut impunément préserver ses intérêts personnels, financiers, de situation, idéologiques voire identitaires ?

POURQUOI ne pas faire durer pour continuer à diviser donc à détruire pour satisfaire ses volontés ?

POURQUOI ne pas laisser une partie de la population laborieuse supérieure à la moyenne nationale sur le bord du chemin du développement social et économique lorsque sa situation privilégiée personnelle est garantie à vie ?

POURQUOI ne pas laisser les populations normandes continuer à s'enfoncer dans le marasme que l'on dénonce puisqu'elle continue à voter pour vous ?

POURQUOI éduquer la population, l'informer, communiquer avec elle, ne pas la laisser dans l'ignorance puisqu'elle croit les politiques et les administratifs sur parole ?

POURQUOI ne pas continuer à perdre du temps (la proposition de loi sur la réunification date de 1999-2000 !!!), de l'emploi, des ressources puisque l'on détient le pouvoir de faire traîner sans aucune conséquence financière ou autre ?

POURQUOI ne pas continuer à ne pas rendre compte au peuple de ses actions, de son mandat puisqu'il n'y aucune sanction à son incapacité ?

POURQUOI ? POURQUOI ? POURQUOI ?

No 1715

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 juin 1999.

PROPOSITION DE LOI

tendant à la réunification de la Normandie.

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée

par MM. Hervé MORIN, Jean-Louis DEBRÉ, Pierre ALBERTINI, Yves DENIAUD, Patrick HERR, Claude GATIGNOL, Jean-Claude LENOIR et Alain TOURET,

Députés.

Régions.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le partage de la Normandie en deux régions a longtemps pu être considéré comme une bizarrerie administrative, dont la justification était à rechercher dans les subtils équilibres géographiques qui présidaient au découpage territorial de 1960. A l'époque il est vrai, l'enjeu était limité : il ne s'agissait que de mettre en place des circonscriptions d'action régionale.

La création de la région en tant que nouvelle collectivité territoriale en 1972, puis la reconnaissance de ses compétences particulières en matière économique et sociale par la loi de décentralisation du 2 mars 1982, puis l'élection des assemblées régionales en 1986 les rendant collectivités locales de plein exercice, auraient dû logiquement inciter à revoir ce découpage. Mais, comme trop souvent dans l'histoire administrative française, de mauvaises raisons l'emportèrent qui plaidèrent pour le *statu quo* : la répugnance à redéfinir l'organisation des services extérieurs de l'Etat si laborieusement acquise, la difficulté à remettre en cause certaines situations politiques, la crainte de provoquer une contestation générale du découpage régional...

Les nombreuses protestations contre le partage de la Normandie, issues notamment du mouvement associatif, furent assimilées à des mouvements folkloriques, voire passéistes, ne prenant pas en compte l'intérêt présent et futur des Normands. Comment pouvait-on, lorsqu'on prétendait aimer la Normandie, ne pas se réjouir qu'il y en ait désormais deux? Ce partage devait être interprété comme un dédoublement, et non une division!

Aujourd'hui, une telle rhétorique a perdu toute crédibilité.

Tout d'abord, les deux régions normandes, qui étaient jusqu'alors unies par plus de dix siècles d'histoire et de culture communes, rencontrent quelques difficultés à affirmer leur identité respective. Selon une récente enquête de l'Observatoire régional du politique, seulement 34 % des habitants de la Basse-Normandie sont capables en 1999 de nommer sans erreur la région dans laquelle ils vivent.

Ensuite, la prise en compte de la construction européenne et la constitution d'un espace économique unique nécessitent que nos régions acquièrent une dimension suffisante pour résister à l'attrait exercé par la concurrence étrangère. Or, que pèsent - en terme de moyens et de capacités d'actions - la Basse-Normandie et la Haute-Normandie séparées, peuplées respectivement de 1,4 et 1,8 million de personnes, face à la Basse-Saxe et à ses 8 millions d'habitants, aux grandes régions espagnoles et italiennes, ou encore à l'Ecosse?

La réunification de la Normandie apparaît enfin comme une solution nécessaire et urgente pour redynamiser un certain nombre de secteurs et de zones économiques, car ni la Haute-Normandie ni la Basse-Normandie ne réussissent, séparées, à tirer profit des atouts qui sont les leurs. Notre capacité à attirer ou préserver les entreprises et leurs sièges sociaux sera renforcée; nous pourrons aussi freiner l'émigration de nombreux cadres ou le départ de sièges d'entreprises ou de directions régionales comme celle de France Télécom.

Et pourtant, les atouts de la Normandie sont multiples! Qu'ils tiennent à la géographie - proximité de la région parisienne, importante façade maritime, axe fluvial majeur, intégration aux grands axes de communication européens - ou à l'économie - agriculture performante, industrie puissante, main-d'œuvre de qualité. Malgré cela, les deux régions normandes connaissent un taux de chômage bien supérieur à celui de la moyenne nationale; elles se classent dernières en matière de scolarisation; leur réseau routier est déficient et elles ont été quasiment «oubliées» sur le plan ferroviaire. Où en est par exemple le projet de gare à la Défense nous reliant au réseau TGV européen? Il faut plus de temps pour aller à Caen que pour aller à Rennes ou à Lyon! Aucun aéroport réellement international n'existe. Dès lors, force est de constater que la Haute-Normandie et la Basse-Normandie accumulent un retard certain dans la course pour le développement.

La réunification des deux régions normandes constitue un préalable nécessaire à toute politique de reconquête économique. Elle ferait de la Normandie la 5e région française avec 5,2 % du territoire et 5,50 % de la population. Elle autoriserait, en supprimant les doublons, une augmentation et une rationalisation des moyens administratifs et financiers. Elle permettrait de tirer le meilleur profit des complémentarités et des solidarités normandes.

Les discussions relatives aux contrats de plan Etat-région, qui doivent être signés pour le 1er janvier de l'an 2000, viennent de commencer. Cet événement renforce une fois de plus la région dans son rôle de communauté, clef de voûte de la décentralisation. Demain, la région sera non seulement un lieu d'histoire et de culture, mais aussi le principal lieu de développement économique. La région normande pourra pleinement jouer son rôle et relever les défis du xxe siècle, de la mondialisation croissante, dès lors qu'elle redeviendra elle-même, qu'elle recouvrera son identité, son unicité. L'ouverture du pont de Normandie apparaît comme le symbole du souhait des Normands de retrouver une Normandie unifiée!

Pour qu'il se concrétise, ce souhait doit être relayé par une forte volonté politique des assemblées normandes, à laquelle n'osera plus s'opposer Paris. La question géographique des pouvoirs devra être traitée à nouveau. Des solutions existent, comme celle qui consiste à faire de Rouen, capitale historique, le siège de la préfecture de région, alors que Caen abriterait celui du conseil régional ou faire de Caen, plus central, le siège des deux institutions.

Une Normandie forte pour l'an 2000 passe par une Normandie réunifiée. L'histoire, la culture, l'économie, l'efficacité des structures administratives plaident en ce sens. Les Normands l'appellent de leurs vœux. Voilà pourquoi nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la présente proposition loi.

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

Dans un délai de six mois suivant la promulgation de la présente loi, un projet de regroupement de la région de la Basse-Normandie et de la région de la Haute-Normandie sera soumis par le Gouvernement à l'approbation des conseils régionaux intéressés.

Conformément à l'article L. 4123-1 du code général des collectivités territoriales, le projet de regroupement devra être accompagné de l'avis favorable, exprimé par une majorité qualifiée constituée de la moitié des conseils généraux représentant les deux tiers de la population de la nouvelle région ou des deux tiers des conseils généraux représentant la moitié de la population.

Le regroupement sera prononcé par décret en conseil d'Etat.

Article 2

La réunification sera effective lors du prochain renouvellement des assemblées régionales.

N°1715. - PROPOSITION DE LOI de M. Hervé MORIN tendant à la réunification de la Normandie
(renvoyée à la commission des lois).

Le Sénat est également saisi de la même proposition de loi tendant à la réunification de la NORMANDIE sous le N°197. Session ordinaire 1999-2000.

Cette proposition de loi est inacceptable en l'état.

Ce qu'une loi a détruit une autre loi peut le reconstruire.

En effet lors de la division administrative de la Normandie, ni les collectivités locales, ni le peuple n'a été consulté par referendum ou de quelle qu'autre manière que ce soit.

Il est inutile, coûteux, superfétatoire de demander au peuple normand de réparer les erreurs passées des politiques et administratifs.

Le peuple a élu les politiques, qu'ils agissent et prennent leurs responsabilités.

Ils sont là pour cela : c'est leur fonction, leur devoir et leur raison d'être. Qu'ils réparent les erreurs du passé, c'est aussi leur devoir et leur obligation.

La loi, toute la loi, rien que la loi.

POUR L'AVENIR : LA NORMANDIE UNE ET INDIVISIBLE IMMEDIATEMENT.

LA PROPOSITION DE LOI doit être la suivante :

ARTICLE 1^{er}.

Les régions administratives dites basse et haute Normandie sont réunies en une seule région dénommée LA NORMANDIE.

ARTICLE 2 .

L'Article 4123-1 (, créé par Loi n°96-142 du 21 février 1996 (jorf 24 février 1996).)du code général des collectivités territoriales est modifié et complété ainsi qu'il suit :

Deux ou plusieurs régions peuvent être regroupées selon l'une ou l'autre des modalités suivantes décidée par le législateur :

- soit par la loi,
- soit par délibérations concordantes des conseils régionaux intéressés.
Dans ce cas la demande de regroupement doit être accompagnée de l'avis favorable exprimé par une majorité qualifiée constituée de la moitié des conseils généraux représentant les deux tiers de la population ou des deux tiers des conseils généraux représentant la moitié de la population.
Le regroupement est prononcé par décret en Conseil d'Etat.

Article 3.

La réunification sera effective lors du prochain renouvellement des assemblées régionales.

QUE VIVE UNE NORMANDIE SOCIALE, ECONOMIQUE, CULTURELLE, SPORTIVE, EDUCATIVE ET MULTIPLE vers un avenir aux promesses à la hauteur des innombrables potentialités de notre merveilleuse région !

Daniel LEMOINE.